

Parc Automobile - Opération d'équipement de 10 véhicules au Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) - Demande de subvention à l'AFME

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Lors de la signature le 13 juin 1990 de l'accord entre l'AFME, la Ville de Besançon et la Région de Franche-Comté, relatif aux actions à mener dans le cadre d'une politique rationnelle en matière de maîtrise de l'énergie et de l'environnement, un des volets d'actions proposées concernait le parc auto de la Ville de Besançon.

Afin de limiter les rejets polluants dus à l'utilisation des véhicules municipaux, il est proposé de relancer l'usage GPL comme carburant.

Un essai a été réalisé sur un véhicule de type fourgonnette. Les résultats font apparaître après une durée d'utilisation de 7 mois qu'une faible perte de puissance est constatée, mais en revanche, le coût d'installation, soit 54 030 F TTC (pièces et main d'œuvre) est amorti sur une distance de 35 000 km.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet d'équipement de 10 véhicules municipaux au GPL sachant que la dépense à la charge de la Ville sera couverte pour 27 380 F par des crédits inscrits au BP 1990, chapitre 901.0/2147.00511.32000, le solde soit 16 650 F correspondant à des travaux réalisés en régie municipale,

- solliciter de la part de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie l'octroi d'une subvention de 10 000 F,

- autoriser l'inscription de cette subvention dès réception de la notification d'attribution :

* en recettes, au chapitre 901.0/1059.00511.32000

* en dépenses, au chapitre 901.0/2147.00511.32000 du budget supplémentaire de l'exercice courant.

M. NACHIN : Je me réjouis de cette initiative.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, nous en sommes satisfaits.

M. NACHIN : D'autant plus que je l'avais déjà proposé il y a un certain temps pour les bus de la CTB.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il fallait qu'on essaie, on a essayé, on verra après.

M. NACHIN : Mais j'ai appris que Peugeot fabriquait maintenant des voitures électriques et peut-être faudrait-il s'intéresser aussi à cette possibilité-là et envisager d'équiper notre parc de véhicules électriques.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.